

PERRONIANA

E T

THUANA.

EDITIO SECUNDA.

1669.

Ex aula Libr. y col. v. de Salamanca



COLONIÆ AGRIPPINÆ,

Apud GERBRANDUM SCAGEN.

M. D C. LXIX.

AVIS AU LECTEUR.

Comme la première édition qui a paru de ce Livre, a été faite sur une fort mauvaise copie, il ne faut pas trouver étran-
ge qu'elle soit si pleine de fautes. On les a corri-
gées le mieux qu'on a pu dans cette seconde im-
pression, que l'on a conferée soigneusement avecque
l'original de celuy qui a rangé les articles selon
l'ordre de l'Alphabet. Il acheua ce petit travail
dès l'an 1663. le cinquième de Juillet, & le Ma-
nuscrit sur lequel il le copia, étoit de la main de
M. Sarrazin, Conseiller en Parlement qui l'avoit
transcrit mot à mot de l'exemplaire même de M.
Pierre du Puy, en 1642. & finy le 6. jour de May.
Ceux qui en voudront sçavoir davantage, n'ont
qu'à lire la Préface qui est au devant de la deu-
xième édition de Scaligeriana ; Car elle peut aussy
servir pour Perroniana, les avertissements qu'on
y a donné, n'étant pas moins nécessaires pour
l'un que pour l'autre, puisque l'Imprimeur de la
Haye n'en a pas voulu faire son profit, & qu'il a
été fort exact à mettre encore dans le dernier tout
ce que l'on avoit trouvé à redire au premier.
Quant aux remarques, qu'il y a aussy semées là
& là, mais fort confusément, on n'a pas jugé à
propos de les retrancher tout à fait, & l'on s'est
contenté de les renvoyer au bas des pages, en les
estant du texte même, où il ne doit entrer que ce
qui est proprement de l'Auteur. Et afin que rien
ne manque à rendre cette édition correcte, voicy
un Errata, que le Lecteur verra, s'il lui plaist,
avant que de passer outre.

PERRONIANA

A.

Abstinence. Les premiers Chrestiens observoient si religieusement & avec un tel zèle, l'abstinence du sang des choses estouffées, que Tertullien dit, qu'en-tte les esprèves & les essayis pour discerner les Chrestiens, on leur presentoit à manger des boudins farcis de sang, *botulus sanguine refectos inter tentamenta Christianorum*; & encore aujourd'hui tous les Chrestiens orientaux l'observent severement, & nous calomnient d'en avoir abandonné l'observation. Et toutesfois l'Eglise Catholique l'a justement abandonnée, car elle a jugé, que c'estoit un precepte provisionel, & à temps, qui ne devoit avoir lieu que jusques à ce que les Propheties de l'eminence de l'Eglise Chrestienne par deçus la Synagogue fussent accomplies.

Accens. Les Hebreux les appellent *guttura* **T**yū, d'autat que c'est comme le goûst & la sausse de la prononciation; ce qui fait que la langue Italienne a beaucoup plus de grace & d'energie lors qu'on la prononce, que la Françoise, laquelle n'a presque point d'accens: Il est vray que pour écritte, nostre langue a beaucoup d'avantage sur Italienne.

A

THUANA.

A.

Si l'on eust cru Monsieur de Villeroy, il n'y eust eu que Monsieur d'Ossar, qui eust été employé à l'absolution. Il sçavoit comme l'affaire se devoit terminer. Ce fut Monsieur le Grand qui y fit aller le Cardinal du Perron. La pris de Paris, que fit le Roy, eut plus de pouvoir sur le Pape, que toute l'éloquence du monde.

Agrippa, qu'on a tenu pour sorcier, est mort à Grenoble, où il a demeuré longtemps.

Monsieur Duc d'Alençon. Jamais Prince ne conquit pays en si peu de temps, ny à moins de frais que feu Monsieur fit les Pays-bas. Car l'on ne sçauroit en cent années conquérir ce qu'il avoit, à sçavoir Hollande, Zelande, Frise, Vvestfrise, Brabant, Flandre, Hainault, &c. Il ne luy restoit plus que la Franche Comté & le Luxembourg, qui estoit peu de chose. Le mauvais conseil qui luy fut donné de saccager Anvers, comme l'on disoit (ce qui n'étoit pas proprement, mais de s'en rendre maistre absolu) gasta tout. Son dessein étoit de se rendre absolu en tous ces pays, & pour ce faire il vouloit mettre garnison aux grandes villes, & commencer par Anvers, à l'exemple de laquelle les au-

D d ij